COMPTE RENDU

Comité de Pilotage pour la présentation de la SLGRI du TRI de Mende-Marvejols.	**Rédigé par :** VANNIENWENHOVE Florian
Date : Le 29/06/2017	**Lieu :** Salle des fêtes de la Préfecture, Mende

Date de diffusion : le 06/07/2017

Participants

- Monsieur OLIVIER Thierry, Secrétaire général de la Préfecture 48
- Monsieur LOMI René Paul, DDT48
- Monsieur ANDRE Rémi, Maire de Montrodat, Président de la communauté de communes du Gévaudan
- Monsieur ARIENTE Charles, Adjoint Bourg sur Colagne
- Madame BADAROUX Suzanne, Maire des Salelles
- Monsieur BERGOGNE Francis, Maire de Barjac
- Monsieur BERGONHE Éric, Adjoint Mairie d'Esclanèdes
- Monsieur FONTUGNE Gilbert, Maire d'Antrenas
- Madame LORI Sabrina, Mairie Banassac-Canilhac
- Monsieur LOUVEAU Vincent, Syndicat Mixte Lot Dourdou
- Monsieur MALLE Yves, Maire délégué de Chirac
- Monsieur MERLE Marcel, Maire de Marvejols
- Madame PETITALOT Agnès, Communauté de communes du Gévaudan
- Monsieur RAYMOND André, Maire de Palhers
- Madame RECOULIN Isabelle, Maire de Saint Bonnet de Chirac
- Monsieur SOBLECHERO Alain, Mairie de Mende
- Madame ECKERT Sophie, SIDPC 48
- Madame GAZAGNE Emilie, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lozère
- Monsieur GUENIN Jean-Michel, Missions des Assureurs
- Monsieur MIRAOUI David, Association Hors d'eaux
- Madame SERRANO Diane, SDIS 48
- Monsieur ALEXANDRE Olivier, DDT48
- Monsieur MARTIN Philippe, DDT48
- Monsieur GUIRALDENQ Dominique, DD48
- Monsieur VANNIENWENHOVE Florian, Entente vallée du Lot

Excusés

- Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie
- Madame la Présidente de la Chambre d'Agriculture de Lozère
- Monsieur ITIER Jean-Paul, Président de la CLE du SAGE Lot-Amont, Maire de St-Léger-de Peyre

Préambule :

Le présent compte-rendu se définit comme une synthèse des échanges réalisés lors de la réunion du 29/06/2017 à Mende. Il n'a pas vocation à rappeler la présentation ayant été réalisée, cette dernière étant annexée au présent document.

Ordre du jour de la réunion :

La réunion est organisée à l'initiative conjointe de l'Entente Lot (EPTB Lot) et de la Direction Départementale des Territoires de Lozère (DDT 48), dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Mende Marvejols.

Ce comité de pilotage (COPIL) a été constitué dans l'objectif d'associer les politiques et les associations à l'élaboration de la stratégie locale, ainsi que de consulter l'ensemble des parties prenantes sur son contenu.

Pour rappel, un comité technique s'était réuni :

- le 20 avril, pour valider le projet de diagnostic sur le périmètre de la SLGRI et élaborer les premières « pistes d'actions » de la stratégie,
- le 30 mai, pour affiner le contenu avec une diversification des acteurs impliqués et une plus grande variété des intérêts représentés.

Présentation :

La présentation est jointe au présent compte-rendu et se compose en trois grandes parties :

- Contexte de la SLGRI,
- Présentation du territoire,
- Objectifs et contenus de la stratégie.

Introduction :

- Le COPIL du 29 juin 2017 relatif à la SLGRI du TRI de Mende Marvejols s'ouvre par un mot d'introduction de Monsieur OLIVIER Thierry, Secrétaire général de la Préfecture de Lozère.

- Monsieur LOMI René Paul, directeur de la DDT48 prend également la parole et apporte des éléments de précisions sur la différence existante entre la SLGRI et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

  La Stratégie Locale à vocation d'être la base de réflexion sur les actions à mener en vue de lutter contre la problématique des inondations sur ce territoire. Le PAPI est la réponse opérationnelle à cette stratégie, avec la mise en place d'actions concrètes et permettant de mobiliser des fonds de l'État (via le FPRNM dit « Fonds Barnier ») une fois le programme labellisé.

- Monsieur LOMI explique l'intérêt de cette réunion qui a pour vocation de présenter les orientations stratégiques. Il invite les membres du COPIL présent à réagir aux objectifs

présentés ce jour, tout en ajoutant qu'un délai supplémentaire sera accordée pour permettre une consultation de l'ensemble des parties prenantes.

La DDT rappelle que c'est le caractère grave des crues qui a permis de retenir ce TRI, malgré une population impactée relativement faible.

- Monsieur LOUVEAU Vincent, du Syndicat Mixte Lot-Dourdou, ajoute également que le territoire est bien structuré et que de nombreuses actions et études ont déjà été réalisées par le passé. Au travers de celles qui étaient inscrites dans le PAPI d'Intention, mais également via le SPI-Lot Amont (2010) et le SCPI du bassin du Lot (2009) porté par l'Entente vallée du Lot, le territoire bénéficie d'une bonne connaissance sur le phénomène et les enjeux liés aux inondations.

Remarques concernant les objectifs et les pistes d'actions :

➢ *Objectifs A : Développer les gouvernances*

- La DDT48 apporte une précision sur le terme d'EPAGE (Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux). C'est la structure qui aura vocation mettre en place la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à l'échelle locale.

➢ *Objectifs B : Connaissance et culture du risque*

- De nombreuses actions ont déjà été menées afin d'affiner la connaissance sur le territoire.

  Le SMLD évoque les diagnostics de vulnérabilités. Ils sont un vrai atout pour améliorer la connaissance et la culture du risque auprès des populations exposées.

  Au-delà des enquêtes de terrain réalisés dans le cadre du PAPI d'Intention, les communes diagnostiquées ont permis de faire remonter des informations intéressantes sur les évènements historiques. Des photos, des témoignages ont ainsi été récoltées, démontrant dans la finalité que les riverains sont aussi acteurs de leur propre culture du risque.

➢ *Objectifs C : Préparation et gestion de crise*

- La DDT48 présente brièvement les dispositifs APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) et Vigicrues Flash. Tous les deux sont des outils gratuits et destinés aux élus locaux.

  APIC avertit d'un phénomène pluvieux intense en cours et est accessible à l'ensemble des communes. Les usagers peuvent s'abonner à une ou plusieurs communes ; l'intérêt étant d'être alerté sur ce qui se passe en amont.

  Vigicrues Flash est plus récent et n'est pas encore accessible à l'ensemble des communes. Il permet cette fois-ci d'être alerté d'un risque de crue, selon plusieurs niveaux. Contrairement aux alertes émises par le SPC qui résultent d'une observation aux stations hydrométriques, Vigicrues Flash se base sur une interpolation entre les précipitations susceptibles de tomber et la réaction du cours d'eau qui en résulterait.

- La proposition de densifier le maillage des stations de mesures est évoquée et semble pertinente.

Le SMLD répond que la DREAL ne peut pas étendre son dispositif d'alerte, en particulier sur des cours d'eau où les réactions sont trop rapides. Les dispositifs tels que APIC et Vigicrues Flash ont notamment été élaborés pour suppléer ces manquements.

L'installation de Système d'Alerte Local (SAL) comme celui qui est en cours d'étude sur la Colagne peut également être un bon moyen d'améliorer l'alerte. Il reste toutefois des points à éclaircir, liés à des questions de responsabilités et de maintenance du système.

- Concernant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), il est indiqué que le SIDPC travaille déjà sur cette thématique avec les communes. Il a pour mission d'accompagner et de mobiliser les municipalités dans l'élaboration de leur PCS.

➢ *Objectifs D : Meilleure prise en compte du risque dans l'aménagement*

- Concernant les diagnostics de vulnérabilités, les préconisations fournies suite aux enquêtes ne restent qu'informatives, et leur mise en œuvre reste de l'initiative des particuliers. En effet, si le PPRi ne prévoit pas de travaux obligatoires, aucune subvention de l'État ne peut être accordée en vue de réduire la vulnérabilité des biens. Le PAPI ne permet pas non plus de mobiliser des fonds pour la réalisation d'un ensemble de protection, toutefois, des actions ponctuelles portées par une collectivité territoriale peuvent bénéficier d'un financement. L'achat de batardeaux par la commune d'Espalion est à l'étude. Les modalités techniques restent toutefois à préciser.
- Sur le volet communication, le terme « entreprises » va être ajoutée à la piste d'action visant à produire des guides de préconisations de réduction de la vulnérabilité.

➢ *Objectifs E : Gestion des capacités d'écoulement et restauration des zones d'expansion de crue*

- Pour appuyer l'intérêt d'avoir une gestion globale et cohérente des cours d'eau, le SMLD évoque l'exemple de Lamalou-les-Bains en 2014 où un phénomène d'embâcle avait provoqué la formation d'un barrage. En cédant, celui-ci a engendré une vague importante sur l'aval et fut à l'origine de dommages humains et matériels.

➢ *Objectifs F : Ouvrages de protection*

- Pas de remarques particulières sur ce point.

Discussions :

À la suite du PAPI d'Intention labellisé en 2014, un PAPI Complet est en cours d'élaboration et portée par l'Entente vallée du Lot. Celui-ci permettra de mettre en œuvre les pistes d'actions ciblées dans la SLGRI, tout en bénéficiant de subventions de l'État via la labellisation du programme.

Le dossier de candidature sera déposé au plus tard fin d'ici la fin septembre, pour une validation et un début de mise en œuvre au premier semestre de l'année 2018.

- Les communes font remarquer qu'elles n'ont pas forcément les moyens financiers pour proposer des actions à inscrire dans le PAPI. Pour rappel, le taux de subvention maximum ne peut dépasser 80%, le reste étant à la charge du maître d'ouvrage.

- Certaines communes font le constant que le « principe de précaution » tend à vulgariser les alertes. Il en résulte pour les municipalités des vigilances parfois non justifiées et qui nuisent à la visibilité de chacune.

- La composante inondations de la GEMAPI s'attache principalement à la gestion des ouvrages. Sur le territoire, il y en a très peu. Le SMLD a fait le tour des communautés de communes de la Lozère et n'a recensé qu'un ou deux cas qui intègrent cette dimension.

- La notion de ruissellement inscrite dans l'objectif B : « *Connaissance et culture du risque* », apparaît trop vaste. Ce terme demeure flou et est encore mal cerné. Dans l'éventualité d'études sur l'amélioration de la connaissance qui engendreraient des préconisations d'aménagements, cela pose la question du financement et de la responsabilité (qui devra réaliser les travaux ?)

  La mission des assureurs précise que pour eux, la notion de ruissellement est prise au sens large du terme. Il n'y a pas de distinction à effectuer entre une inondation par débordement de cours d'eau et un phénomène lié à une anthropisation.

La réunion se clôture par un mot de la DDT qui précise les prochaines étapes en vue de la validation de la SLGRI pour la fin de l'année.

Suite de la démarche :

Afin que l'ensemble des parties prenantes puissent prendre connaissance de la stratégie proposée, les comptes-rendus des réunions, le tableau des objectifs et le support de présentation du COPIL vont être adressés par mail.

L'Entente vallée du Lot et la DDT48 laissent ensuite un délai de quelques jours pour consultation et pour permettre de faire remonter les observations de chacun suite aux dispositions et aux pistes d'actions proposées.

Vos remarques, observations et commentaires sont à adresser à :

L'Entente Interdépartementale de la vallée du Lot
Monsieur VANNIENWENHOVE Florian
tél : 05.65.53.99.22
f.vannienwenhove@valleedulot.com

La rédaction complète de la SLGRI sera ensuite effective d'ici la fin juillet, puis transmise aux services de la DREAL pour son instruction.

La présentation et la validation de cette stratégie est prévue lors de la commission de bassin (CMB) du 12 septembre, avant son approbation par Monsieur le Préfet de la Lozère, au plus tard le 31 décembre 2017.